

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 06/2026

DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX : M. ERIC HALDEMANN & M. PHILIPPE THEVENOT

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 981'000.00 TTC DESTINÉ À FINANCER LA RÉFECTION DU TAPIS DE LA ROUTE DE BURTIGNY RC 26-C-S EN TRAVERSEE DE LOCALITE ET LE REMPLACEMENT DU COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le revêtement de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité, sur la portion le long du carrefour avec le chemin de la Colette jusqu'au dernier virage en agglomération, réfectionné il y a quelques années, s'est passablement dégradé. Ce dernier nécessite une réfection pour éviter un endommagement plus profond de l'infrastructure avec le temps.

En parallèle, les campagnes d'inspection des collecteurs de la Commune, réalisées par secteur chaque année, nous montrent que le collecteur d'eaux claires, situé le long de la route cantonale entre la portion le long du chemin du Champ-David jusqu'au chemin de la Tour, est en extrêmement mauvais état et fortement bouché par des concrétions calcaires.

Au vu de ces différents éléments, la Municipalité souhaite mettre en place un projet pour réhabiliter durablement le revêtement routier et profiter de l'occasion pour remettre à niveau le réseau d'évacuation des eaux claires sur le secteur concerné.

2. Situation actuelle

La Municipalité a mandaté le laboratoire Infralab pour effectuer une analyse de l'état structurel de cette portion de route. Ce dernier a réalisé un relevé sommaire des dégradations et un prélèvement de carottes pour déterminer la composition et détecter d'éventuelles pollutions. Des mesures de portance HWD ont également été effectuées afin de vérifier la portance de la route et la nécessité de renforcement.

Il ressort de cette étude que l'épaisseur moyenne du revêtement est de 13cm, variant de 11 à 15cm, composé d'une structure assez homogène avec de nombreuses couches. Les couches du fond présentent une forte réaction au PAK-Marker et sont donc polluées au hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP). Il est constaté sur l'ensemble du tronçon des fissurations diverses, des faïençages faiblement importants, des déformations de surface, de l'usure de surface, des nids de poule et de la pelade ainsi que des réparations et des fouilles ponctuelles. Ces dégradations se présentent sur l'entier du tronçon mais sont plus marquées sur la partie basse. Les mesures de portance montrent que la chaussée est globalement suffisante pour absorber le trafic prévisionnel des 20 prochaines années. Certains points ponctuels peuvent toutefois nécessiter un léger renforcement. Certaines zones pourront requérir une purge un peu plus importante.

Les inspections caméra réalisées sur le réseau du collecteur d'eaux claires longeant la route cantonale font ressortir deux problèmes. Le premier est lié à l'état du collecteur fortement bouché par la précipitation du calcaire, au point qu'une réhabilitation par des travaux l'endommagerait trop. Celui-ci présente également de nombreux déboîtements et signes d'affaiblissement. Deuxièmement, le système d'évacuation n'est plus conforme. Le collecteur traversant les sacs de route a pour effet, lors des épisodes pluvieux, de réemporter les particules fines piégées dans les sacs dépotoirs, le rendant du coup inutile et augmentant fortement le risque de retrouver ces sédiments dans le cours d'eau. Ce collecteur n'est donc plus fonctionnel et doit faire l'objet d'un assainissement profond.

3. Objectifs

Le présent projet a été développé par la Municipalité afin de répondre aux objectifs suivants :

- Réfectionner durablement le revêtement routier et l'adapter aux besoins des 40 prochaines années ;
- Réhabiliter durablement le système d'évacuation des eaux claires de la route.

4. Projet

4.1 Projet routier

Conformément aux préconisations du rapport d'expertise du laboratoire spécialisé, il a été prévu de réfectionner et de renforcer la chaussée par un renouvellement partiel d'une couche bitumineuse avec le rabotage du revêtement sur 40mm, ceci afin de ne pas toucher les couches profondes. Il sera ensuite procédé à un pontage des éventuelles fissures. Certaines zones devront faire l'objet de purge par un rabotage supplémentaire de 8cm. D'autres zones seront renforcées avec des géogrilles en fonction de l'état découvert lors du rabotage.

Une nouvelle couche de roulement en ACMR 8 VD, d'une épaisseur de 4cm, sera ensuite mise en place. Ledit tapis, relativement résistant, offre une bonne résistance à l'orniérage et permet un léger gain phonique de -3 dB à la pose et -1 dB dans le temps.

Le tronçon inférieur se verra munir d'une géogrille sous le nouveau tapis afin de ponter les fissures.

Des rangs de pavé simple seront rajoutés en haut du chemin de la Tour et du DP n° 1093 afin de garder les eaux sur la RC 26-C-S et de les récolter.

Les zones qui devraient faire l'objet d'une purge plus importante seront réfectionnées avec une couche supplémentaire de 8cm d'ACT 22 S avant la pose du tapis.

4.2 Evacuation des eaux claires

Le projet prévoit une réfection complète du réseau d'évacuation des eaux claires de la portion de la route concernée sur la partie supérieure entre les deux virages en épingle, par la réalisation plus ou moins à l'emplacement du collecteur actuel d'un nouveau collecteur en PP de 315mm, réalisé en bordure de chaussée sous la banquette.

Les différentes grilles et sacs dépotoirs existants seront réfectionnés par la réalisation de nouvelles gueules de loup à deux ouvertures, munies de sacs dépotoirs et de coudes plongeurs, afin de piéger au maximum les particules fines et les résidus de pneus.

La récolte des eaux situées côté Lac sera raccordée sur le nouveau collecteur, les traversées de route seront remises à neuf afin d'éviter toute réouverture ultérieure. Des nouvelles gueules de loup seront rajoutées devant les accès des maisons afin de les protéger du ruissellement. Côté Jura, au vu du caractère agricole à l'amont, les sacs dépotoirs seront réfectionnés comme aujourd'hui, à l'extérieur de la chaussée avec des zones d'appel, des avaloirs de type agricole ouverts sur deux faces. Un réaménagement de la banquette avec la création d'un léger fossé est également prévu afin de récolter les eaux de ruissellement des champs et les diriger sur les avaloirs.

5. Coût financier

Le présent projet est établi par notre mandataire, sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1	Travaux de génie civil, aménagements et réfection de la route	350'000.00
2	Travaux de génie civil, collecteur EC	393'000.00
3	Marquage et signalisation	18'300.00
4	Analyse routière	6'400.00
5	Honoraires pour étude et DT	63'800.00
6	Divers et imprévus	76'000.00
Total des travaux HT		907'500.00
TVA	8.1%	73'500.00
TOTAL DES TRAVAUX ARRondi TTC		981'000.00

Ce projet, concernant une route cantonale en traversée, fera également l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la DGMR qui, depuis le 1er janvier 2014, a levé le moratoire sur les subventions et travaux d'entretien des routes cantonales en traversée, environ 25 % pour la réfection de la couche de roulement de la route.

Un subside peut également être obtenu pour la réfection du système d'évacuation des eaux claires de la route.

Signalons toutefois que la Commune se doit de voter l'entier du crédit, le paiement des différents subsides ne pouvant intervenir qu'à la fin des travaux et après paiement des factures.

6. Aspect financier

Au 30 avril 2026, les emprunts à long terme de la Commune totalisent CHF 26'452'500.00 tandis que le plafond d'endettement, voté pour la législature 2021-2026, s'élève à CHF 45'000'000.00.

Dans ce contexte, ces travaux seront financés par un emprunt. Ils seront amortis conformément au système MCH2 sur une durée de 20 ans pour les routes et 60 ans pour le collecteur.

7. Synthèse

Le projet, tel que présenté, permet de réhabiliter durablement la portion de la route de Burtigny, située entre le chemin de la Colette et le chemin de la Tour, avant que des dégradations plus importantes nécessitent une réfection plus profonde.

La réfection sur la partie supérieure de l'intégralité du réseau d'évacuation des eaux claires permet de réhabiliter ce dernier qui n'est clairement plus fonctionnel à ce jour. Le projet permet de le mettre en conformité avec les directives sur l'évacuation des eaux et de réduire ainsi l'impact des eaux de la chaussée sur le milieu naturel.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité recommande au Conseil Communal d'accepter le présent préavis et de bien vouloir lui accorder la somme de **CHF 981'000.00 TTC** pour financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL DE BEGNINS

- Vu le préavis municipal N° 06/2026 relatif à la demande de crédit de **CHF 981'000.00 TTC**, destiné à financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires,
- Oui le rapport de la commission des travaux publics ;
- Oui le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

PREND ACTE

- De l'amortissement du montant de CHF 478'800.00 TTC pour le revêtement routier sur une période de 20 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
- De l'amortissement du montant de CHF 502'000.00 TTC pour le système d'évacuation des EC sur une période de 60 ans, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

DECIDE

- D'adopter le préavis municipal N° 06/2026 relatif à la demande de crédit de **CHF 981'000.00 TTC**, destinée à financer la réfection du tapis de la route de Burtigny RC 26-C-S en traversée de localité et le remplacement du collecteur d'eaux claires,
- D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 981'000.00 TTC** ;
- D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux ;
- De financer ce montant par un emprunt.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 mai 2026, pour être soumis au Conseil communal de Begnins.

MUNICIPALITE DE BEGNINS

La Syndique

Anne Stiefel



La Secrétaire

Nathalie Angéloz

Annexe : - ment.



CANTON DE VAUD



COMMUNE DE BEGNINS

"Route de Burtigny RC 26-C-S"

Réfection de l'enrobé et
remplacement du collecteur EC



PLAN DE SITUATION

PROJET

Echelle 1:500

Rep. N° 2011.11.14

Modifié en 2011/11/14

Dispositif "100% de Vaud"

EF Bovard & Fritsché SA